

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 7 août 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Kim Laroche

M. Brian Boisvert
Mme Sandra Armstrong

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Garry Ladouceur motive son absence

116-08-2019 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de août 2019 soit ouverte.

117-08-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

118-08-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 3^{ème} jour de juillet 2019.

119-08-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 AOÛT 2019.

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 7 août 2019 au montant de 394,908.88\$

120-08-2019: CADASTRE

Proposé par : Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
6 326 155	Denis Fortin	1 848 m ² Conforme
6 326 156	Denis Fortin	Résidu

121-08-2019 POUVOIRS INSPECTEUR MUNICIPAL AUX QUESTIONS ZIS

Proposé par M. Brian Boisvert
et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité considère que son inspecteur municipal a les compétences nécessaires pour remplir le premier document pour répondre aux 3 questions qui servent à déterminer s'il faut évaluer les dommages demandés par le décret pour ensuite octroyer ou non le permis.

122-08-2019 TOURNOIS DE GOLF CHUTES COULONGE ET CYSTENOSIS

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité participe aux tournois de golf organisé par le comité des Chutes Coulonge et la famille Drolet. La Municipalité commanditera l'achat de deux quatuors pour chaque tournoi.

123-08-2019 DÉROGATION MINEURE LOT 5 050306

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures légales ont été suivies concernant les dérogations mineurs;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à la dérogation mineure demandée;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Claudette Béland

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte que la fondation soit située à une distance moindre que celle prévue par le règlement municipale (20M) soit à une distance de 18.6m de la ligne naturelle des hautes eaux concernant le lot 5 050 306.

124-08-2019 RESPONSABLE DU CENTRE D'AIDE AUX SINISTRÉS

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité compense monétairement Mme Lucille Bélair pour ses services de responsables du Centre aux Centre d'aide aux sinistrés pendant l'inondation du printemps 2019.

Que sa compensation soit de 20\$/ heure pour les 90 heures qu'elle a travaillée.

125-08-2019 TRACÉ DE CHEMIN MUNICIPAL (lots 4 639 132 et 4 840 795).

ENTENDU QUE suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussièrès Bérubé Genest Schnob, ce lot est apparu comme étant un ancien chemin situé sur une partie du lot 11-3, Rang 2, Canton de Mansfield, appartenant à MONSIEUR Yvon et Louis Soucie;

ENTENDU QUE pour permettre la vente de ces lots, le municipalité a mandaté la firme d'arpentage Fortin & Lebel pour subdiviser le lot 4 840 795;

ENTENDU QUE le lot 4 840 795 est maintenant subdivisé entre les nouveaux lots # 6 315 371 et # 6 315 372;

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité vende à Monsieur Yvon Soucie, propriétaire de la ferme adjacente, les lots # 6 315 371 et 4 639 132 au montant honoraire de 1.00\$.

Que les acheteurs assument tous les frais adhérent à cette transaction.

Que Monsieur Éric Rochon, Directeur général et Monsieur Gilles Dionne, Maire soient mandatés à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de cette municipalité.

126-08-2019 LUMIÈRES DE RUES

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité demande à Hydro Québec de nous fournir une estimation des coûts pour l'installation de 5 lumières de rues à leur système d'éclairage public.

Les lumières à installées sont indiquées sur les formulaires annexes.

M. Jimmy Danis contremaître sera la personne à contacter.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 119, 122, 124 et 126.

ET J'AI SIGNÉ CE 4 JUILLET 2019.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

127-08-2019 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 34 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.